

Cadre réservé à l'administration	
PS	
CP	
Autre	

DEMANDE D'INSCRIPTION SCOLAIRE Année scolaire 2024/2025

Ce dossier dûment complété et signé devra impérativement être retourné AVANT le 31 mars 2024

L'ENFANT

Nom et prénom de l'enfant :

Date de naissance :/...../20..... Lieu de naissance :

Sexe : Nationalité :

Ecole de secteur du domicile (réservé à l'administration) :

(Les enfants sont affectés dans une école en fonction du lieu de domiciliation. A titre exceptionnel, une dérogation peut être accordée, après examen de la demande en commission. Un dossier de dérogation est disponible au service scolaire ou sur le site de la Ville.)

Classe :

Projet d'Accueil Individualisé (PAI) et/ou troubles de la santé :

Autorisation du droit à l'image : Oui Non

Nombre d'enfants vivant au foyer :

Nom et Prénom (s)	Date de naissance	Ecole fréquentée et classe

RENSEIGNEMENTS RESPONSABLES LEGAUX

	Représentant légal 1	Représentant légal 2
Nom d'usage		
Nom de naissance (si différent du nom d'usage)		
Prénom		
Date et lieu de naissance		

Situation familiale	<input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Séparé(e) de fait <input type="checkbox"/> Marié(e) <input type="checkbox"/> Vie maritale	<input type="checkbox"/> Divorcé(e) <input type="checkbox"/> Pacs	<input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Séparé(e) de fait <input type="checkbox"/> Marié(e) <input type="checkbox"/> Vie maritale	<input type="checkbox"/> Divorcé(e) <input type="checkbox"/> Pacs
Adresse				
Téléphone mobile				
Téléphone domicile				
Adresse Mail				
Profession				
Adresse et coordonnées de l'employeur				

Contact (s) autre (s) que les parents :

Nom	Prénom	Lien de parenté	Téléphone portable

Toute fausse déclaration entrainera le refus de l'inscription de l'enfant scolarisé, y compris en cours d'année scolaire, sans préjudice des peines et amendes prévues à l'article 441-7 du code pénal

A Limeil-Brévannes, le.....

Signature des responsables

Le Père

La Mère

Le Tuteur

Documents à fournir : (en l'absence de ces documents, le service des affaires scolaires et périscolaires ne pourra pas inscrire votre enfant à l'école)

- Dossier d'inscription complété et signé
- Photocopie du Livret de famille intégral ou acte de naissance de l'enfant
- Photocopie du carnet de santé (pages des vaccins)
- Photocopies des pièces d'identité recto/verso des responsables légaux
- Photocopie de deux justificatifs de domicile datant de moins de 3 mois : Quittance de loyer / bail ou acte de propriété
- En cas de divorce photocopie de l'intégralité du jugement
- En cas de séparation et de conservation par les 2 parents de l'autorité parentale, autorisation de l'autre parent à scolariser l'enfant avec copie recto/verso de la carte d'identité et un justificatif de domicile
- Photocopie du certificat de radiation (si l'enfant est déjà scolarisé ailleurs).